

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 03

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 03
Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n° 2026-165

RECONDUCTION DES MERCREDIS
LOISIRS ET DES ACTIVITÉS
PÉRISCOLAIRES
AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE
2026-2027

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 28 juillet 2026.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 5 août 2026.

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 4 août 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi
quatre août à dix-sept heures, le conseil municipal de
la commune du Port, après convocation légale, s'est
réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier
Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Franck
Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème}
adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, M. Bernard
Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M.
Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème}
adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue
10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M.
Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy,
Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-
Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, M.
Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, Mme
Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Nancy Tatel,
Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurélie Testan, M. Morgan
Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme
Léanna Naboth.

Représenté (es) : Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe par
Mme Annick Le Toullec, Mme Romina Woadally par Mme
Léanna Naboth, M. Didier Amachalla par M. Jean-Claude
Adois.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Barbara Saminadin, M. Jean-Yves
Langenier, M. Jean Patric Boitard et Mme Emmanuelle
Thomas.

LE MAIRE

Olivier HOARAU



Affaire n°2026-165

RECONDUCTION DES MERCREDIS LOISIRS ET DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu l'article L.551-1 du Code de l'éducation qui mentionne que le projet éducatif du territoire « formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires, de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs » ;

Vu la délibération n° 2018-087 du conseil municipal du 10 juillet 2018, portant sur la modification du rythme scolaire ;

Vu la délibération n° 2018-175 du conseil municipal du 11 décembre 2018, relative à la mise en œuvre des Mercredis Loisirs ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'importance des activités périscolaires pour le développement des enfants et de soutien aux familles ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et associative » réunie le 22 juillet 2026 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la reconduction des Mercredis Loisirs et des activités périscolaires au titre de l'année scolaire 2026/2027 ;

Article 2 : d'approuver la création de 20 postes permanents à temps non complet, selon un cycle de travail annualisé, à raison de 24h par semaine sur la mission d'animateur périscolaire pour l'année scolaire 2026/2027 ;

Article 3 : d'adopter le budget prévisionnel de ce dispositif ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



LE MAIRE

Olivier HOARAU

RECONDUCTION DES MERCREDIS LOISIRS ET DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la reconduction des dispositifs Mercredis loisirs et d'accueil en périscolaire au titre de l'année scolaire 2026/2027.

Rappel du cadre « Plan Mercredi »

Le « Plan Mercredi » instauré par le ministère de l'Éducation nationale en 2018, est un label garantissant la qualité des activités périscolaires délivrées aux enfants les mercredis. Il s'appuie sur un partenariat entre la collectivité, les services de l'Éducation nationale, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le tissu associatif, pour répondre aux besoins éducatifs identifiés sur le territoire.

L'inscription dans la démarche « Plan Mercredi » n'est pas une obligation, toutefois elle permet à la collectivité de bénéficier :

- d'une participation financière de la CAF ;
- d'un assouplissement du taux d'encadrement des enfants.

Ainsi, depuis 2019, la Ville s'inscrit dans cette démarche pour proposer des activités périscolaires les mercredis matin en période scolaire. Ce dispositif, dénommé « Mercredis loisirs », permet ainsi à 300 élèves, de 3 à 11 ans, de découvrir des activités socio-éducatives au travers de 4 parcours éducatifs :

- Education aux sports collectifs et individuels,
- Education à la culture,
- Education à l'environnement,
- Parcours nautique.

Envoyé en préfecture le 19/08/2026

Reçu en préfecture le 19/08/2026

Publié le 19/08/2026

ID : 974-219740073-20260804-DL_2026_2-DE



Proposition de reconduction pour l'année scolaire 2026/2027

Les activités des mercredis loisirs se déroulent sur les infrastructures de la Ville notamment au sein des écoles, des équipements sportifs, dans les structures associatives et sur des sites extérieurs à la commune (plage, montagne, etc.). Les enfants bénéficieront chaque mercredi d'une collation offerte par la Ville.

La fiche action du dispositif « Mercredis loisirs et activités périscolaires » ainsi que le budget prévisionnel sont présentés en annexe, à savoir que la participation de la CAF est calculée sur un volume horaire basé sur un accueil de 8h00 à 12h00.

Tarification mercredis loisirs :

Une participation des familles sera demandée sur la base du quotient familial :

Quotient familial (QF)	Coût/enfant/demi-journée	Montant à payer pour la période d'août 2026 à janvier 2027, soit 14 mercredis	Montant à payer pour la période de février à juillet 2027, soit 19 mercredis
QF < 305, 99 €	0,44 €	6,16 €	8,32 €
306 € < QF < 457, 99 €	0,88 €	12,32 €	16,72 €
458 € < QF < 686, 99 €	1,32 €	18,48 €	25,08 €
687 € < QF < 1068 €	1,76 €	24,64 €	33,44 €
QF supérieur à 1068 €	2,20 €	30,80 €	41,80 €
Résidents hors commune	3,00 €	42,00 €	57,00 €

NB : Hors commune les places sont attribuées en fonction de la disponibilité.

L'accueil périscolaire est organisé durant la pause méridienne ainsi qu'en temps de garderie, afin d'offrir aux enfants un cadre éducatif, sécurisant et propice à leur épanouissement.

Des espaces ludiques sont déployés au sein des écoles permettant ainsi aux enfants d'accéder librement à une diversité d'activités, selon leurs envies et leurs centres intérêts sous la surveillance d'un adulte.

Des ateliers de jeux collectifs (jeux de société, jeux éducatifs...) sont proposés par les animateurs, favorisant le développement des compétences sociales, l'apprentissage des règles de vie en collectivité, l'acquisition progressive de l'autonomie, tout en faisant du jeu un véritable levier éducatif.

Création de postes animateurs pour les mercredis loisirs et autres activités périscolaires

Dans le cadre de la continuité des Mercredis loisirs au titre de l'année 2026/2027 ainsi que pour l'encadrement d'autres activités périscolaires (exemple : pause méridienne, garderie), la Ville souhaite procéder à la création de 20 postes permanents à temps non complet sur la mission d'animateur périscolaire, selon un cycle de travail annualisé, à raison de 24h par semaine.

Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C.

Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, chacun de ces emplois pourra être occupé par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8, 2° CGFP, du fait des besoins du service en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire et dont le niveau de rémunération sera défini en référence aux échelles de rémunération afférentes aux grades de recrutement

Les animateurs devront justifier de l'obtention du BAFA ou du CAP Petite Enfance ou de diplômes équivalents.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la reconduction des Mercredis loisirs et des activités périscolaires selon les modalités détaillées ci-dessus ;
- d'approuver la création de 20 postes permanents à temps non complet sur la mission d'animateur périscolaire pour l'année scolaire 2026/2027 dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'adopter le budget prévisionnel de ce dispositif ;
-
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Fiche action des mercredis loisirs et du périscolaire
- Annexe 2 : Budget prévisionnel des mercredis loisirs et du périscolaire.

Envoyé en préfecture le 19/08/2026

Reçu en préfecture le 19/08/2026

Publié le 19/08/2026

ID : 974-219740073-20260804-DL_2026_2-DE

S²LO

ANNEXE 1 : FICHE ACTION DES MERCREDIS LOISIRS ET DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Descriptif de l'action	• Mercredis loisirs : 4 parcours d'éducation * Education au sport : sports collectifs, individuels ex : foot, basket, handball, gym, vélo, escrime, judo, * Education à la culture : théâtre, danse, chant, découverte des instruments de musique, activités conte et lecture. Rencontre avec les artistes et création d'art, * Education à l'environnement : Activité de développement durable, recyclage, jardinage, actions en lien avec la protection de l'environnement, * Education à la mer : Initiation à la voile et au kayak. • Temps périscolaire (pause méridienne et garderie) : * Animation des espaces ludiques, * Ateliers de jeux collectifs (jeux de société, jeux de balles, jeux éducatifs, etc).
	<u>Période scolaire</u> : Du 26 août 2026 au 30 juin 2027. Interventions des animateurs : - les mercredis loisirs : 36 semaines, soit 36 jours ; - les temps périscolaire : les lundis, mardis, jeudis et vendredis soit 132 jours
Public visé	Les enfants âgés de 3 à 11 ans. Capacité d'accueil maximal : 300.
Lieu	Sur 4 groupes scolaires : Paule Legros, Françoise Dolto, Camille Macarty, Laurent Vergès
Les partenaires	Institutions : CAF de La Réunion, DRAJES, PMI. Association : OMS, Base Nautique des Mascareignes, Village Titan, Kabardock, Cercle d'Escrime de l'Ouest, Dojo portoï, Association Somans, Les Petits Débrouillards, Médiathèque, service culturel. D'autres partenariats pourront être tissés durant l'année, si des opportunités se présentent.
Ressources Humaines	18 responsables de site (RDS) : pour l'ouverture des sites, l'accueil, l'appui à l'organisation au sein des écoles 14 responsables de sites adjoints (RDSA) pour l'encadrement des activités 4 responsables de sites adjoints (RDSA) pour assurer la direction et la gestion des mercredis loisirs 20 animateurs

Envoyé en préfecture le 19/08/2026

Reçu en préfecture le 19/08/2026

Publié le 19/08/2026

ID : 974-219740073-20260804-DL_2026_2-DE

S²LOW

ANNEXE 2 : BUDGET PREVISIONNEL MERCREDIS LOISIRS ET DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRE

Exercice annuel août 2026 à juillet 2027

Envoyé en préfecture le 19/08/2026

Reçu en préfecture le 19/08/2026

Publié le 19/08/2026

ID : 974-219740073-20260804-DL_2026_2-DE



CHARGES	Montant (€)	PRODUITS	Montant (€)
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	30 000	- Prestations de service CAF	13 800
61 - Services extérieurs		- Participation des familles	10 500
Locations		74- Subventions d'exploitation	
Entretien et réparation		VILLE DU PORT	155 700
Assurance			
Documentation			
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		ETAT CITÉ ÉDUCATIVE	30 000
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Autres établissements publics	
64- Charges de personnel			
Rémunération des personnels	180 000		
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
TOTAL DES CHARGES	210 000	TOTAL DES PRODUITS	210 000